

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents :** M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

**Excusés :** Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à Mme Pierrette POUSSET, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Alain LENESLEY qui a donné pouvoir à Mme Martine LEPAGE

**Absents :** Mme Sylvie ASSELIN, MM. Yann LECUYER, Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance :** M. Cyril PANIEL

**Date de convocation :** 7 décembre 2021

**Date d'affichage :** 23 décembre 2021

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

Présents : 21

Pouvoirs : 4

Votants : 25

**Délib. n°2021-085 : Amendes de police 2022 - dossier de subvention**

Le Département est attributaire de la dotation du produit des amendes de police qu'elle redistribue aux communes pour financer des travaux d'amélioration de la sécurité routière.

L'aide du Département s'élève à 30 % du montant HT des travaux dans la limite de 46 000 € de dépense subventionnable. La commune ne peut déposer qu'un dossier de subvention, et ce tous les 2 ans. L'année dernière, la commune n'en avait pas déposé.

Pour 2022, la commune se propose de solliciter une aide pour **l'opération de réaménagement de la rue du Focq** :

**Motivations :**

Le projet est motivé par la nécessité de rénover cet axe important qui traverse le bourg, reliant la rue Alfred Duros (centre-ville) à la route Neuve (zone résidentielle). Cette voie très empruntée dessert des services et commerces (résidence autonomie La Mautelière, gymnase, salon de coiffure...) et de nombreuses habitations (immeubles collectifs du Focq, zone pavillonnaire). L'état dégradé de la voirie nécessite une rénovation lourde. La commune veut profiter de ces travaux de réhabilitation pour mettre en œuvre un projet de mise en sécurité et d'accessibilité PMR. L'opération sera l'occasion de repenser en priorité la sécurité aux abords des commerces et du gymnase en cours de rénovation. Un traitement paysager sera également intégré au projet.

**Description :**

Le programme de travaux, réalisé sous maîtrise d'œuvre d'un cabinet d'études, comprendra :

- La réfection de la chaussée sur toute sa longueur (550 m)

- Le traitement des points singuliers : plateaux surélevés et carrefours resserrés (rue Alfred Duros, abords de la zone de commerces)
- Un espace de stationnement supplémentaire pour le gymnase (22 places) nécessitant l'édification d'un mur de soutènement en L
- des passages piétons sécurisés permettant notamment la traversée des élèves de la MFR se rendant au gymnase
- Des trottoirs conçus pour permettre une circulation sécurisée et accessibles des piétons

### Publics bénéficiaires :

Usagers du gymnase, clients des commerces, habitants du quartier

### Objectifs :

- Réduire la vitesse des véhicules et limiter les risques d'incivilité routière
- Garantir la sécurité des traversées piétonnes
- Améliorer la desserte des commerces et services
- Sécuriser l'accès piéton du futur gymnase rénové
- Intégrer la problématique PMR dans la conception du projet

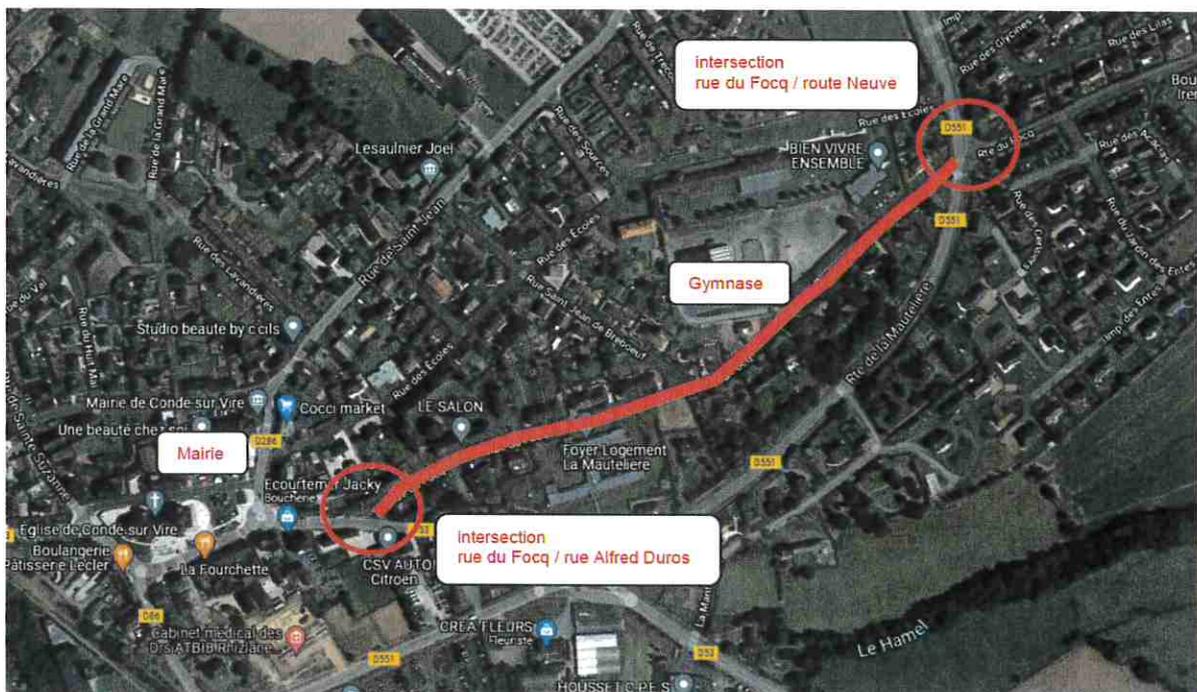
### Résultats attendus :

- Sécurité des déplacements piétons
- Desserte améliorée des commerces et services
- Stationnement facilité des utilisateurs du gymnase
- Requalification d'un axe routier dégradé
- Continuité de la chaîne de déplacements

Coût total de l'opération : 388 746,23 € HT

- Subvention sollicitée : 13 800 € (30 % du coût HT plafonné à 46 000 € HT)

Echéance des travaux : 2<sup>nd</sup>e semestre 2022





Après délibération, le Conseil municipal :

#### DECIDE

- Approuver le programme des travaux relatif au réaménagement de la rue du Focq, d'un coût estimatif de 388 746,23 € HT ;
- Solliciter une subvention de 13 800 € (30 % du coût HT plafonné à 46 000 €) auprès du Département de la Manche au titre du programme 2022 des amendes de police ;
- Habilitier Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire**  
**Laurent PIEN**

